

COMMISSION
MUNICIPALE
DU QUÉBEC

CMQ-71199-001

RAPPORT

Administration provisoire Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe- du-Saint-Laurent

Présenté à
Jean-Philippe Marois,
président

Par **Sylvie Piérard**
et Martin St-Laurent,
membres de la Commission
municipale du Québec

Le 7 mai 2025

Québec 

Table des matières

CONTEXTE	3
RÉSOLUTIONS ADOPTÉES	3
RECOMMANDATIONS	4

CONTEXTE

La Municipalité de Côte-Nord-du-Golfe-du-Saint-Laurent se compose des localités suivantes : Chevery, Harrington Harbour, Kegaska, la Romaine et Tête-à-la-Baleine.

Une personne est nommée par le Conseil des ministres afin d'administrer les affaires de la Municipalité. En plus de voir à l'administration de ces cinq localités, cet administrateur est aussi responsable de la gestion de l'aéroport de Chevery.

L'administratrice en poste a pris sa retraite et son mandat s'est terminé le 25 novembre 2024.

Le 26 novembre 2024, le président de la Commission municipale désigne les soussignés pour voir à l'administration de la Municipalité et adopter par résolution toute mesure nécessaire à cette fin.

Pour exécuter notre mandat, nous avons pu compter sur l'étroite collaboration de l'adjointe à la direction.

Le 5 mars 2025, le Conseil des ministres nomme Chantale Otis comme administratrice de la Municipalité, et ce, à compter du 7 avril 2025.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Durant son mandat, la Commission a adopté 41 résolutions portant sur divers sujets :

- Autorisation de paiement des salaires;
- Autorisation de paiement des dépenses;
- Autorisation d'émission de chèques;
- Octroi d'un contrat de déneigement à La Romaine;
- Octroi d'un contrat pour la cueillette et le brûlage de matières résiduelles à Harrington Harbour;
- Achat de matériaux pour la réfection de la salle communautaire de Chevery;
- Achat de conteneurs pour entreposer des matières résiduelles à Harrington Harbour;
- Achat d'une pompe de distribution d'eau pour la station de Tête-à-la-Baleine;
- Achat d'une pompe afin de fournir de l'eau potable à Kegaska;
- Achat d'un portable;
- Contrat à SMS Equipment pour la réparation du boteur;
- Prolongation d'ententes avec la SOPFEU visant la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques liés aux feux de forêt (la Romaine et Chevery);
- Entente de réalisation de travaux mineurs avec Hydro-Québec pour un bâtiment d'entreposage à Kegaska;

- Renouvellement du bail avec la Société québécoise des infrastructures visant un local à la Romaine;
- Mandat à Solution IDC pour le plan de gestion des actifs;
- Mandat d'accompagnement à Guilbert urbanisme pour l'expression du point de vue municipal sur la proposition d'ajout de terres à la réserve d'Unamen Shipu;
- Mandat à GNH avocats pour un recours contre le vérificateur de la Municipalité mandaté pour effectuer les états financiers 2023;
- Mandat à Mallette pour la préparation du rapport financier vérifié du programme de gestion des matières résiduelles en territoire nordique (Kegaska et Harrington Harbour);
- Mandat à Mallette pour du soutien technique pour la préparation du budget 2025;
- Confirmation de la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale du programme PRABAM;
- Engagement à entretenir et réparer toute fuite pouvant survenir sur le réseau d'eau potable à Chevery, dans le contexte du programme PRIMEAU;
- Approbation de la programmation finale de la TECQ;
- Fin de l'administration provisoire.

RECOMMANDATIONS

À la suite des constatations que nous avons faites durant notre mandat, nous recommandons à la Municipalité ce qui suit :

1. Adopter le budget 2025 et le programme triennal des immobilisations (PTI) 2025, 2026 et 2027

Durant notre mandat, nous avons constaté que le budget, tel qu'il était présenté par les fonctionnaires de la Municipalité, n'était pas dans un format adéquat. De plus, il n'y avait aucun programme triennal des immobilisations. En collaboration avec la direction de l'accompagnement et des finances municipales du MAMAH, plusieurs démarches ont été effectuées afin de préparer le budget 2025 et d'élaborer le PTI. Un mandat a également été octroyé à la firme Mallette pour accompagner les fonctionnaires dans la préparation des documents. À la fin de l'administration provisoire, le dossier devait être finalisé.

2. Obtenir dans les plus brefs délais les états financiers vérifiés 2023

Durant l'administration provisoire, des démarches juridiques ont dû être entreprises afin de résilier le contrat du comptable mandaté pour vérifier les états financiers 2023 de la Municipalité.

De plus, nous avons obtenu des soumissions afin de donner le mandat à un nouveau vérificateur.

3. Adopter un règlement de démolition conformément à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.¹

Toute municipalité locale doit adopter un règlement de démolition conforme à *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Un projet de règlement est préparé, mais le dossier doit être finalisé.

Nous demeurons disponibles pour toute information supplémentaire.

Sylvie Piérard
Juge administrative et membre de la
Commission municipale du Québec

Martin St-Laurent
Juge administratif et membre de la
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président

¹ RLRQ, c. A-19.1.

**Commission
municipale**

Québec



La saine gestion au bénéfice de tous